



« Les entreprises minières et pétrolières montrent au public tous les paiements effectués à l'Etat et le public voit toutes les recettes de l'Etat provenant des entreprises minières et pétrolières. »

www.itierdc.org

CABINET DU MINISTRE
DE LA JUSTICE & DROITS HUMAINS
REÇU LE 27 JUIN 2014
N° D'ENREG. 10228
OBSERVATION:
MINISTRE DU PLAN ET S/VI DE LA
MISE EN OEUVRE DE LA REVOLUTION
DE LA BIEN-ÊTRE
* COURRIER REÇU
Par: 287261917
Date: 28/06/14
N° d'Enreg. 4052
Signature: M

Ministère des
RECEPTION
DATE 27 JUIN 2014
N° ENREGISTREMENT 10645
PAR: Npoude 03168

Kinshasa, le 25 JUIN 2014

N° 142/COOR/ST/AP/KAT/ITIE/2014

Transmis copiés pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan et SMRM
 - Son Excellence Monsieur le Ministre des Mines
 - Son Excellence Madame le Ministre de Justice
- (Tous) à Kinshasa/Gombe

- A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Lubumbashi ;
 - A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Kolwezi.
- (Tous) dans la Province du Katanga

Objet : Demande des preuves de fermeture des Entreprises Minières
pour cause de Faillite, de Cessation d'activités
ou dissolution de 2012 à 2014

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, le Comité Exécutif a adopté une feuille de route avec comme objectif ultime, la publication au 31 décembre 2014 du Rapport ITIE-RDC 2012 axé sur la nouvelle norme ITIE.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir fournir au Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, d'ici le 05 juillet 2014, les informations sur les entreprises minières dont la faillite, la cessation d'activités ou la dissolution a été constatée ou déclarée par votre juridiction par un acte juridique dûment établi.

Veuillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de ma considération distinguée.

Prof. MACK DUMBA Jérémy

Coordonnateur National de l'ITIE-RDC